

Pour publication immédiate : 09/04/2015 GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

## LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UNE CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LA CONDUITE DISTRAITE

La Police de l'Etat utilisera des véhicules identifiés et banalisés pour verbaliser les conducteurs qui utilisent leurs mobiles et d'autres appareils

Les conducteurs arrêtés peuvent être passibles d'amendes de plusieurs centaines de dollars et de suspension du permis de conduire pour les jeunes conducteurs

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui une campagne de lutte à l'échelle de l'Etat contre la conduite distraite, dans le cadre de la désignation du mois d'avril comme le Mois national de la sensibilisation à la conduite distraite. Du 10 au 15 avril, les agents de la sûreté publique dans des véhicules de police et véhicules banalisés verbaliseront vigoureusement les conducteurs qui utilisent des appareils portables – comme les smartphones – en étant au volant.

« Nous avons trop souvent connu les conséquences douloureuses de la conduite distraite, et avec cette campagne de répression, nous envoyons une fois de plus le message que le fait de passer des appels ou d'envoyer des textos au volant ne sera pas toléré dans l'Etat de New York », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « J'exhorte tous les conducteurs à poser l'appareil et à se concentrer sur la route. »

Selon l'Administration nationale de la sécurité routière, 3 154 personnes ont été tuées et 424 000 ont été blessées au niveau de la nation dans des accidents impliquant un conducteur distrait en 2013. De plus, dix pour cent de tous les accidents mortels ont impliqué un conducteur qui a été identifié comme distrait au moment de l'accident.

Le Gouverneur Cuomo a <u>promulgué</u> en 2013 certaines des sanctions les plus strictes de la nation, et la loi actuelle de l'Etat de New York comprend les sanctions suivantes pour les conducteurs distraits :

- Pour une première infraction, l'amende minimum est de 50 \$ et l'amende maximum passe à 200 \$
- Une deuxième infraction en 18 mois augmente l'amende maximum à 250 \$

- Une troisième infraction en 18 mois donne lieu à une amende maximum de 450
- Les conducteurs jeunes et novices sont passibles d'une suspension de 120 jours de leur permis de conduire pour une première infraction, et d'un an de retrait de leur permis si une deuxième infraction est commise dans les six mois.

Dans le cadre de la campagne du Gouverneur Cuomo pour mettre fin à la conduite distraite, l'Opération Raccrochez est un effort spécial des forces de l'ordre pour intensifier les patrouilles et les contrôles routiers. Les agents de la sûreté publique utiliseront des véhicules marqués de la police de l'Etat et des véhicules des forces de police de la route à identité dissimulée (Concealed Identity Traffic Enforcement) (CITE) dans le cadre de l'opération visant à identifier facilement les automobilistes qui utilisent des appareils électroniques portables en conduisant. Les véhicules banalisés permettent aux policiers ou gendarmes de mieux observer les infractions de conduite distraite. Ces véhicules se fondent dans la circulation quotidienne mais sont aisément reconnaissables comme véhicules d'urgence dès que l'avertisseur lumineux est activé.

Lors de la dernière campagne du 26 novembre 2014 au 30 novembre 2014, la Police de l'Etat a émis plus de 1 000 contraventions, dont plus de 550 contraventions pour conduite distraite. Ces contraventions ont été une combinaison des faits de parler avec un téléphone portable sans kit mains libres, d'envoyer des textos, ou d'utiliser un appareil électronique en conduisant.

Le Surintendant de la Police de l'Etat de New York, Joseph D'Amico, a déclaré : « Conduire en utilisant un téléphone portable ou un autre appareil électronique représente une grave violation et ne sera pas autorisé dans l'Etat de New York. Aucun message ni aucun appel ne vaut la vie d'une autre personne. Les agents de la sûreté publique de l'Etat n'hésiteront pas à verbaliser les conducteurs qui ne respectent pas ce message simple. »

La campagne est financée par la Commission de sécurité routière du Gouverneur. Pour plus d'informations, visiter <a href="www.safeny.ny.gov">www.safeny.ny.gov</a>. Pour plus d'informations sur les lois de l'Etat relatives à l'envoi de textos ou l'usage de téléphone portable en conduisant, consulter : <a href="www.dmv.ny.gov/cellphone.htm">www.dmv.ny.gov/cellphone.htm</a>. Pour plus d'informations sur la conduite distraite, visiter <a href="www.distraction.gov">www.distraction.gov</a>.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à <a href="www.governor.ny.gov">www.governor.ny.gov</a> État de New York | Executive Chamber | <a href="mailto:press.office@exec.ny.gov">press.office@exec.ny.gov</a> | 518.474.8418